





## **Crésus Salaires**



## 32.4.3 - Calcul de la retenue



## 32.4.3 - Calcul de la retenue

Le montant de la retenue est calculé en appliquant le taux déterminé sur la base soumise aux impôts à la source.

La section consacrée à l'impôt à la source dans l'onglet des déductions du salaire du mois affiche le mode de calcul et la retenue du mois :

Salaire de	e Janvier pour T	ERIEUR Alex								×
Déduction	ns employeur	Commentaires	Prestation	s en nature	Indemnit	és spéciale:	s Déduction	ns spéciales	Brut	ts déterminants
Période	Période Général Indemnités RHT (récap) Primes Frais		Indemn	Indemnités journalières		s (AF)	Déductions			
^	Cumul des 12 l	lignes précédentes			Détermina	nt C	pefficient	Valeu 3	ır 823.00	E. Valeur 464.90
5052.	Cotisation LPP Impôt à la	compl source - Canton V	D - BASE ANNUE	LLE	5.00	00.00	0.000 %	-	0.00	0.00
5060.	Retenue impôt	t à la source (VD-A	DN)		5'00	00.00	14.630 %	7	31.50	
5062.	Correction rétr	roactive de l'Impôt	source						0.00	
5064.	Rattrapage de	l'impôt à la source	de l'année préc	édente						
									0.00	

Il n'est pas possible de modifier le taux d'imposition, ni le montant de la retenue.

Le bulletin de salaire affiche le montant soumis et le taux d'imposition :

GS	Déductions	Déterminant	Taux/Qté	Pt9cert.sal.	Charges soc.	Valeur
5010. 5016. 5020.	Cotisation AVS/AI/APG Contribution LPCFam (VD) Cotisation AC	5'000.00 5'000.00 5'000.00	5.30 0.06 1 10	-265.00 -55.00	-265.00 -55.00	-265.00 -3.00 -55.00
5060.	Retenue impôt à la source (VD-A0N)	5'000.00	14.63			-731.50
	Totaux	-		-320.00	-320.00	-1'054.50

Dans le cas du mode annuel, si le calcul de la retenue du mois en cours implique un changement de taux, le déterminant et le taux sont masqués, on ne voit que le montant de la retenue.



🕑 Salaire de	e Février pour Tl	ERIEUR Alex								×
Déduction	ns employeur	Commentaires	Prestations	s en nature	Indemnité	s spéciales	Déduction	is spéciales	Brut	ts déterminants
Période	Général	Indemnités	RHT (récap)	Primes	Frais	Indemnité	ės journalières	Allocation	s (AF)	Déductions
<b>∧</b> 5052.	Cumul des 12 I Cotisation LPP	ignes précédentes			Déterminar 4'00	t Coe	efficient	Valeu 2	r 58.40 0.00	E. Valeur 371.90 0.00
5060. 5062. 5064.	Impôt a la Retenue impôt Correction rétr Rattrapage de	source - Canton V à la source (VD-AC oactive de l'Impôt l'impôt à la source	D - BASE ANNUE N) source de l'année préc	édente			%	- 5 . [	42.00 0.00	

Dans ce cas, le bulletin de salaire masque également le déterminant et le taux, mais fournit un tableau récapitulatif des variations :

GS	Déductions	Déterminant	Taux/Qté	Pt9cert.sal.	Charges soc.	Valeur
5010. 5016. 5020.	Cotisation AVS/AI/APG Contribution LPCFam (VD) Cotisation AC	4'750.00 4'750.00 4'750.00	5.30 0.06 1 10	-251.75 -52.25	-251.75 -52.25	-251.75 -2.85 -52.25
5060.	Retenue impôt à la source (VD-A0N)					-680.25
	Totaux	-		-304.00	-304.00	-987.10

							Montant versé			3'762.90	
		-									
	Janvier	Février	Mars	Avril							
Salaire DT	7604.15	7104.15	7770.85	7666.65							
Salaire IS	5'000.00	4'000.00	6'500.00	4750.00							
Barème	VD-AON	VD-AON	VD-A0N	VD-A0N							
Taux initial	14.63	14.15	14.79	14.68							
Retenue	-731.50	-566.00	-961.35	-697.30							
Taux correct	14.68	14.68	14.68								
Retenue correcte	-734.00	-587.20	-954.20								
Correction	-2.50	-45.20	+64.75	+17.05							

Dans cet exemple, le taux annualisé est passé de 14.63 (janvier) à 14.15 (février) puis 14.79 (mars) et 14.68 (avril).

C'est le taux d'avril qui doit s'appliquer dès janvier, ce qui implique des corrections sur les mois précédents:



	Janvier	Février	Mars	Avril		
Salaire DT	7604.15	7104.15	7770.85	7666.65		
Salaire IS	5'000.00	4'000.00	6'500.00	4'750.00		
Barème	VD-A0N	VD-A0N	VD-A0N	VD-A0N		
Taux initial	14.63	14.15	14.79	14.68		
Retenue	-731.50	-566.00	-961.35	-697.30		
Taux correct	14.68	14.68	14.68			
Retenue correcte	-734.00	-587.20	-954.20			
Correction	-2.50	-45.20	+64.75	+17.05		

La retenue de janvier est trop faible et nécessite un rattrapage de 2.50 La retenue de février est également trop faible et nécessite une retenue supplémentaire de 45.20

La retenue de mars est trop forte et provoque un remboursement de 64.75 La retenue d'avril au taux de 14.68 est également trop élevée et provoque un remboursement de 17.05

Ce tableau peut être caché en modifiant l'option *Bulletin de salaire avec tableau IS rétroactif* dans l'onglet *Réglages* 2 de la commande *Entreprise* > *Coefficients* (§ ).